

- SEANCE DU 5 JUIN 2026 A 19 H 15-



ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2026
3. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – INFORMATION
4. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS – INFORMATION
5. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)
6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)
7. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
8. APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE
9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TEAM PERFFUZ
10. CONVENTION AVEC LE COMITÉ DE JUMELAGE BOURG-BLANC / COAT-MEAL
11. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS
12. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	M. MAUGUEN David
Mme MITH Marie-Françoise	Mme CABON Marilyne
M. LE GOFF Yves	Mme LE GALL Christelle
Mme PAGE Evelyne	Mme LE MESTRE Sandra
Mme FAGON Maryvonne	M. PALLIER Jérôme
M. JAOUEN François	M. FALC'HUN David
Mme TRÉBAOL Solange	Mme DENIEL Anna
Mme MEHALLEL Laurence	
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	
M. MARCHADOUR Hervé	

ABSENTS : M. HABASQUE Claude, M. BOUCHER Vincent, M. SALAUN Jean-Luc, M. CUEFF Tanguy, M. GOGÉ Renaud, Mme MARHADOUR Valérie, M. COATEVAL Bruno, Mme LACHÈVRE Gwénaëlle, Mme JAUD Christiane.

PROCURATIONS :

- M. HABASQUE Claude donne procuration à M. MAUGUEN David.
- M. BOUCHER Vincent donne procuration à Mme PAGE Evelyne.
- M. SALAUN Jean-Luc donne procuration à Mme MEHALLEL Laurence.
- M. CUEFF Tanguy donne procuration à M. FALC'HUN David.
- M. GOGÉ Renaud donne procuration à M. PALLIER Jérôme.
- Mme MARHADOUR Valérie donne procuration à
- M. COATEVAL Bruno donne procuration à M. HABASQUE Claude.
- Mme LACHÈVRE Gwénaëlle donne procuration à Mme MITH Marie.
- Mme JAUD Christiane donne procuration à M. JAOUEN François.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme FAGON Maryvonne a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2026 - DELIBERATION N° 1

Le procès-verbal du 7 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - INFORMATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la composition des commissions municipales.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES					
VIE ASSOCIATIVE	HABASQUE Claude	Membres extra-municipaux	ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES	MITH Marie-Françoise	Membres extra-municipaux
	MITH Marie-Françoise	PORS Bernard		LE MESTRE Sandra	LEON Sylvie
	MAUGUEN David			PAGE Evelyne	BERNAERT Anne-Sophie
	TREBAOL Solange			LACHEVRE Gwénaëlle	PETILAIRE Colette
	SALAUN Jean-Luc			CABON Marilyne	AUFFRET Chrystelle
	GOGÉ Renaud			PALLIER Jérôme	
	LANNUZEL Marie-Louise			FALC'HUN David	
	CABON Marilyne			DENIEL Anna	
	JAUD Christiane				
URBANISME, AGRICULTURE, PATRIMOINE, TOURISME, ENVIRONNEMENT	FAGON Maryvonne	Membres extra-municipaux	AMENAGEMENTS ET CADRE DE VIE	LE GOFF Yves	Membres extra-municipaux
	JAOUEN François	GUEVEL Rémy		LE GALL Christelle	THEPAUT Marion
	MEHALLEL Laurence	LUGAND Julie		COATEVAL Bruno	COTTON Marc
	LE GOFF Yves			MEHALLEL Laurence	TREGUER Olivier
	BOUCHER Vincent			LE MESTRE Sandra	KREITMAYER Arnaud
	COATEVAL Bruno			MAUGUEN David	
	MARHADOUR Valérie			JAUD Christiane	
	SALAUN Jean-Luc			MARCHADOUR Hervé	
	CUEFF Tanguy			DENIEL Anna	
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	FALC'HUN David		TRAVAUX, BATIMENTS		
	BERGOT Stéphane	Membres extra-municipaux		HABASQUE Claude	Membres extra-municipaux
	BOUCHER Vincent	MAUGUEN Eric		LE GOFF Yves	THEPAUT Marion
	HABASQUE Claude	QUERE Christelle		FAGON Maryvonne	COTTON Marc
	MITH Marie-Françoise			LE GALL Christelle	TREGUER Olivier
	MARHADOUR Valérie			CUEFF Tanguy	KREITMAYER Arnaud
	MARCHADOUR Hervé			GOGÉ Renaud	
	PALLIER Jérôme				
	COATEVAL Bruno				

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS – INFORMATION

Evelyne PAGE, Adjointe au Maire explique que, outre les 5 membres élus par le Conseil municipal (PAGE Evelyne, TREBAOL Solange, TROADEC Thierry, LANNUZEL Marie-Louise, JAOUEN François), Monsieur le Maire a nommé comme administrateurs du CCAS :

- Mme Marie-Thérèse QUEMENEUR, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Finistère,
- Mme Josette LEON, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Marie Christine LAYEC, représentant les associations de personnes handicapées,
- M. Bernard GUIOT, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- M. Jean-Luc PELLEN, membre qualifié.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - DELIBERATION N° 2

Monsieur le Maire explique que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les communes de + 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter comme suit la liste des 32 contribuables devant servir à la désignation des commissaires titulaires et suppléants.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS					
(Liste des contribuables devant servir à la désignation des commissaires titulaires et suppléants par le Directeur Départemental des Services Fiscaux)					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM		NOM	PRENOM
1	GUEVEL	Rémy	1	LE HIR	Armand
2	JANVRIN	Jeannine	2	FAGON	Henri
3	JACOB	Philippe	3	PHILIP	Françoise
4	DUPONT	Béatrice	4	GUENODEN	Hubert
5	PELLEN	Jean-Luc	5	HANSJACOB	Danièle
6	OMNES	Hélène	6	BERGOT	Theresa
7	ARHAN	Patrice	7	COATEVAL	Bruno
8	LICHOU	Christelle	8	LE JEUNE	Armelle
9	PASQUET	Marcel	9	TREGUER	Jean-Luc
10	MARHADOUR	Valérie	10	GOUEZ	Dominique
11	PALLIER	Jérôme	11	TREBAOL	Jean
12	QUEMENEUR	Marie-Thérèse	12	AUFFRET	Pascal
13	LE BOZEC	Mickaël	13	LE GLEAU	Bernard
14	DOYEN	Béatrice	14	TREBAOL	Stéphane
15	QUEMENEUR	Charles	15	LANNUZEL	Jean-Yves
16	LE DEN	Francis	16		

CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) - DELIBERATION N° 3

Monsieur le Maire explique que conformément au 1° de l'article 1650 A du Code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette commission est composée :

- du président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Concrètement, la CCPA doit soumettre une liste de 40 personnes à l'administration fiscale. Pour Bourg-Blanc, 3 personnes doivent être désignées.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose pour la commune de Bourg-Blanc :

- Solange TREBAOL,
- Hervé MARCHADOUR,
- Jérôme PALLIER.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

- DELIBERATION N° 4

Monsieur le Maire indique que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Yves LE GOFF comme titulaire et Claude HABASQUE comme suppléant pour siéger au sein de cette commission.

APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE - DELIBERATION N° 5

Monsieur le Maire explique que le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités de + 3 500 habitants.

C'est dans ce cadre que le Conseil municipal est appelé à adopter ce règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la Commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Le Conseil municipal, pour le budget principal de la commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le règlement budgétaire et financier de la Commune tel qu'il figure en annexe,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TEAM PERFFUZ - DELIBERATION N° 6

Marie-Françoise MITH, Adjointe au Maire, propose au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Team Perffuz.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Team Perffuz pour participation à la location de toilettes mobiles dans le cadre de la soirée organisée à la Maison du Temps libre le 25/04.

CONVENTION AVEC LE COMITE DE JUMELAGE BOURG-BLANC / COAT-MEAL - DELIBERATION N° 7

Marie-Françoise MITH, Adjointe au maire, explique que dans le but de favoriser les échanges avec la Commune de LA BALME DE SILLINGY, le Conseil municipal, par délibération du 17/02/2014, a approuvé une convention entre les Communes de Bourg-Blanc, Coat-Méal et le Comité de Jumelage de Bourg-Blanc / Coat-Méal.

Cette convention tripartite définit et fixe le montant de l'aide apportée aux associations par les municipalités de BOURG-BLANC et COAT-MEAL lors des échanges effectués dans le cadre du jumelage.

Ce projet reprend les dispositions de la précédente convention et modifie uniquement le montant de la subvention attribuée pour les adultes à savoir 40 € pour le premier déplacement (au lieu de 30 €) et 20 € pour le deuxième déplacement (au lieu de 15 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de convention présenté en annexe et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa passation.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION DES ACHATS : réunion du 13/04/2026 (voir point suivant : aménagement des rues Traverse et du Château d'eau)
- avenant n° 2.

COMMISSION URBANISME, AGRICULTURE, PATRIMOINE, TOURISME, ENVIRONNEMENT DU 28/04/2026 :

Urbanisme

Un point a été fait sur l'avancée de la vente des lots des lotissements :

- Lotissement communal de la route de Plouvien : il reste 1 lot à vendre sur 11.
 - Lotissement privé de Poul ar boulc'h : il reste 3 lots à vendre sur 12.
 - Un autre projet de lotissement privé du côté de Kermaria Kervalanoc mais pas encore commercialisable.
- Le lot de la Rue Paul Goasglas est vendu.

Rencontre avec les agriculteurs

Proposition d'organiser une rencontre avec l'ensemble des agriculteurs de la commune, le but étant d'identifier d'éventuelles attentes que la profession pourrait avoir vis à vis de l'équipe municipale.

Arbres des naissances

Projet de création d'un espace pour planter des arbres des naissances. L'ancien terrain de bosses près de la place de la forge semble adapté. Il est proposé de planter un arbre par année, avec une préférence pour un arbre fruitier. Un panneau avec le prénom et la date de naissance des enfants serait installé et la plantation serait à prévoir fin novembre. Une visite sera à organiser sur place pour voir si c'est réalisable.

Chemins de randonnée

Le dossier de balisage des chemins de randonnée va être mis à jour sur la base des travaux déjà menés lors du précédent mandat. Un circuit supplémentaire pourrait être envisagé : circuit accessible à tous et qui emprunterait la nouvelle voie douce de la route de Lannilis.

Patrimoine

Proposition d'organiser une matinée du patrimoine en intégrant les bâtiments communaux (exemple : salles de sports, cantine, mairie...).

COMMISSION CONJOINTE TRAVAUX/BATIMENTS – AMENAGEMENTS ET CADRE DE VIE DU 18/05/2026 :

Travaux-bâtiments : un point a été fait sur les projets de budgets bâtiments, services techniques et voirie.

Travaux extension salle de Touroussel : le bâtiment est hors eau et hors air. Les installations électriques sont en cours.

L'enrobé des plateaux sportifs est fait. Les travaux de doublage et plomberie débutent début juin. Une visite est prévue dans les semaines à suivre pour les associations.

Voirie : un diagnostic de la voirie rurale sera à prévoir afin de mettre à jour le plan d'entretien et d'investissement.

Les travaux en cours et terminés depuis le début du mandat :

- L'aménagement des rues Traverse et rue du Château d'eau ;
- L'enfouissement des réseaux impasse des Glaïeuls, Place du Bon Repos et Place des Camélias ;
- La piste cyclable route de Plabennec ;
- Le remplacement du réseaux eaux usées gravitaire rue de Brest ;
- La réfection du revêtement chemin de Bel Air.

Travaux d'entretien courant : curage des fossés et élagage par la CCPA en cours.

Projet en attente de commande :

- Réfection carrefour de Quelarnou sur la route de Coat-Méal (devis 21 241 €) ;
- Réfection chaussée dégradée Ld Penfeuten (devis 15 000 €) ;
- Réfection chaussée route de Plabennec entre Le Narret et St Julien (75 000 €).

Travaux à réaliser :

- Campagne de réparation voirie campagne avec Point à temps ;
- Réfection marquage sur routes campagne : prochainement par les Services Techniques avec machine CCPA ;
- Reprise de la chaussée déformée route de Plabennec près de la sortie de carrière.

Aménagement : une réflexion est menée pour réaménager l'espace entre la médiathèque et la mairie.

Mobilité : dans le cadre du projet d'aménagement de circuits de randonnée, des sites remarquables de la commune pourraient être mis en valeur et intégrés à ces circuits.

Projets : - Aménagement des places du Bon Repos, des Camélias et impasse des Glaïeuls : en phase étude par AT Ouest, les travaux sont prévus fin 2026.

- Aménagement de la route de Coat-Méal jusqu'à Kermaria : étude à lancer pour réalisation 2027.

- Aménagement du chemin de liaison entre la Route de Lannilis (subvention « Amende de Police » demandée).

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation du Correspondant incendie et secours

Par arrêté municipal n° 95/ 2026 du 19/05, Claude HABASQUE a été désigné Correspondant Incendie et secours.

Aménagement des rues Traverse et du Château d'eau – avenant n° 2

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DE L'AVENANT HT	MONTANT DU MARCHÉ HT APRES AVENANT 1	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ HT	OBJET DE L'AVENANT
AV 2	Unique	GRPT EUROVIA - JARDIN SERVICE - TALEC	3 204,82 €	746 491,88 €	749 696,70 €	Béton désactivé et travaux espaces verts en - et + value

Fin de séance à 20 h 00

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026**

LISTE DES DELIBERATIONS

Objet de la délibération	N° de la délibération	Vote du Conseil municipal
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2026	CM 05062026 DEL 1	APPROBATION A L'UNANIMITE
CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)	CM 05062026 DEL 2	APPROBATION A L'UNANIMITE
CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)	CM 05062026 DEL 3	APPROBATION A L'UNANIMITE
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	CM 05062026 DEL 4	APPROBATION A L'UNANIMITE
APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE	CM 05062026 DEL 5	APPROBATION A L'UNANIMITE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TEAM PERFFUZ	CM 05062026 DEL 6	APPROBATION A L'UNANIMITE
CONVENTION AVEC LE COMITE DE JUMELAGE BOURG-BLANC / COAT-MEAL	CM 05062026 DEL 7	APPROBATION A L'UNANIMITE